

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 56 Rect.

présenté par  
M. Carrez-----  
**ARTICLE 22**

À la dernière phrase de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« , troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et »,

le mot :

« à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.